

# Séance du 4 Septembre 2014

L'an deux mille quatorze, le quatre du mois de septembre à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Sandrine URBAIN, Maire.

**Étaient présents** : Mmes, Mrs, URBAIN Sandrine, ISSELIN Jean-Claude, LÉCORCHÉ Jean-Pierre, CONTANT Evelyne, JALOUX Patricia, CABOT Christophe, PREVOT Pascal, DAUNIQUE Monique, VERGNE Sandra, CASTEX Céline, GROSCLAUDE Mathias, REITH Jacques, DELATTRE Richard et BARBAROT Julie.

**A donné pouvoir** : Monsieur Jean GONCALVES à Madame Sandrine URBAIN

**Secrétaire** : Madame JALOUX Patricia

**Date de convocation** : 29 Août 2014

## Communications du Maire :

### **Tableaux d'École**

Madame le Maire informe que trois tableaux d'école ont été donnés à l'école élémentaire.

### **Randonnée pédestre**

Madame le Maire rappelle que la randonnée pédestre organisée par la commune aura lieu ce Dimanche 7 Septembre.

### **Remerciements pour attribution de subvention**

Madame le Maire communique à l'assemblée le courrier de VMEH remerciant la commune pour l'attribution d'une subvention.

### **« A bras cas deux bras » : Soutien et conseils auprès des personnes à mobilité réduite**

Madame le Maire communique à l'assemblée un courrier de Madame Maryline LORNE concernant la création de son cabinet conseils « A bras cas deux bras » pour aider et soutenir les personnes en situation de handicap.

Il est proposé de mettre les coordonnées de Madame Lorne sur le site internet en construction de la commune.

### **48 heures européennes d'automobiles anciennes de Troyes**

Madame le Maire informe l'assemblée que dans le cadre des 48 heures européennes d'automobiles anciennes de Troyes, des véhicules traverseront Clérey le Vendredi 12 Septembre entre 16h22 et 17h25 et le samedi 13 septembre entre 9h20 et 9h50 et entre 14h45 et 15h20.

### Team Trail Intermarché

Madame le Maire communique à l'assemblée le courrier de remerciement de Monsieur Francis Rio, Responsable de l'organisation de « L'enfer de l'Aube » pour le prêt de la salle pour l'accueil des athlètes.

### Commune de Montaulin : concours des Maisons Fleuries

Madame le Maire informe l'assemblée de la participation de Monsieur Jean Goncalves au jury du concours des maisons fleuries de la commune de Montaulin et rappelle que le jury du concours pour Clérey est passé dans la commune. Monsieur Reith est chargé de transmettre les résultats du passage du jury.

### Assemblée Générale de l'ADMR du 10 Juillet 2014

Madame le Maire informe de la tenue de l'Assemblée Générale de l'ADMR le 10 Juillet à 18h à la mairie de Villemoyenne. Monsieur Cabot, présent à cette AG en communique le document de synthèse.

### Courrier adressé à la SCI de Villebertin

Madame le Maire informe qu'elle a fait parvenir, le 3 juillet dernier, un courrier à la SCI de Villebertin, lui demandant de bien vouloir, pour des raisons de sécurité, procéder à l'élagage de la végétation de ses parcelles cadastrées ZM 26, 31 et 34 sises le long de l'Avenue de la Gare.

La SCI de Villebertin a décidé de procéder à la coupe complète d'une partie de ces parcelles. Un nouveau courrier lui sera adressé pour connaître la date à laquelle seront terminés les travaux (nettoyage des parcelles et débardage des arbres)

### SDEA : Sécurisation du réseau de distribution publique électrique.

Madame le Maire communique à l'assemblée un courrier du SDEA informant que depuis la tempête de décembre 1999, les différents aléas climatiques ont mis en évidence la fragilité du réseau électrique basse tension en fils nus. Le SDEA, qui avait mis en place un programme départemental de fiabilisation de ce réseau ayant pu rassembler les financements nécessaires, interviendra sur la commune pour poursuivre la programme de sécurisation des ouvrages de distribution publique d'électricité. Ainsi, environ 800 mètres de réseau de basse tension en fils nus vont être remplacés par des conducteurs aériens isolés torsadés plus fiables.

### APDA : Refus de la subvention communale

Madame le Maire communique au conseil un courrier de l'Association Assistance Protection Défense des Animaux, chargée de la prise en charge des chiens errants, informant de son refus de la subvention communale au motif de l'arrêt de son activité dans l'Aube en décembre 2014.

### Animation musicale du 14 Juillet 2014 : Règlement

Madame le Maire présente à l'assemblée la facture de l'animation musicale du 14 juillet assurée par le Quartet Vertigo d'un montant de 725,00 euros initialement réglée par l'Association 1, 2, 3 Soleil.

Cette animation faisant partie prenante des festivités des 13 et 14 juillet organisées par la commune, après délibération, il est décidé de rembourser l'Association 1, 2, 3 Soleil du montant total de cette facture sous forme d'une subvention exceptionnelle.

### Berges Saines

Madame le Maire communique à l'assemblée le courrier de « La Seine en Partage » informant de la mise en place de l'opération « Berges Saines » le samedi 27 Septembre 2014.

Cette information sera dorénavant communiquée par le site internet en préparation et le conseil réexaminera la question pour une participation ultérieure à cette opération

## Questions principales

### Réforme des rythmes scolaires

Madame le Maire informe de sa demande auprès de l'Inspection de l'Education Nationale de Bar sur Aube pour l'obtention d'un rendez vous avec Madame l'Inspectrice afin d'envisager conjointement le dossier des activités périscolaires.

Madame Corinne Cahez qui remplace Madame Benigni au poste d'Inspectrice de l'EN de Bar sur Aube a pris note de cette demande.

### Groupement de commandes départemental d'achat d'énergies

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code des marchés publics et notamment son article 8,

Vu le code de l'énergie et notamment ses articles L331.4 et L 441.5,

Vu la délibération en date du 23 mai 2014 du Bureau du Syndicat départemental d'énergie de l'Aube (SDEA) approuvant l'acte constitutif du groupement de commandes départemental pour l'achat d'énergies et de services en matière d'efficacité énergétique,

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la commune d'adhérer à un groupement de commandes d'achat d'énergies et de services en matière d'efficacité énergétique pour ses propres besoins,

Considérant que le SDEA constitue un groupement de commandes départemental afin de massifier les besoins d'énergie et qu'il assure le rôle de coordonnateur de ce groupement pour le compte de ses adhérents, en application de l'article 8.VII.1° du Code des marchés publics.

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité sauf deux abstentions :

APPROUVE l'acte constitutif ci-joint pour le groupement de commandes départemental pour l'achat d'énergies et de services en matière d'efficacité énergétique coordonné par le SDEA en application de la délibération du Bureau syndical du 23 mai 2014,

DECIDE d'adhérer à ce groupement de commandes,

PREND ACTE du fait que la contribution financière de la commune est fixée et révisée conformément à l'article 7 de l'acte constitutif et S'ENGAGE à inscrire cette dépense sur le budget de l'exercice correspondant,

AUTORISE le Maire à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération,

DONNE mandat au SDEA pour collecter les données de consommations de chacun des points de comptage, de livraison et d'estimation au nom de la commune auprès des fournisseurs et/ou gestionnaires des réseaux de distribution d'électricité et de gaz naturel.

### ATSEM

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que la commune employait une personne sous contrat à durée déterminée sur le poste d'ATSEM 1ère Classe à temps non complet de 17 heures 30 hebdomadaire et le dernier contrat arrivait à échéance au 31 Août 2014.

Par délibération en date du 24 Juin dernier, le Conseil Municipal autorisait Madame le Maire à conclure un contrat à durée indéterminée dans l'intérêt du service, avec l'agent qui occupait l'emploi d'ATSEM 1ère classe à temps non complet à raison de 17,5 heures hebdomadaires, à compter du 1er Septembre 2014.

Depuis cette date l'agent nous a informé de son refus de mise en place de ce contrat du fait de la signature avec une autre structure d'un contrat à temps plein.

Madame le Maire informe donc l'assemblée de la nécessité du recours à un autre Agent Territorial des Ecoles maternelles contractuel à durée déterminée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE :

- De créer un poste d'ATSEM à mi-temps, soit, 17h30 minutes hebdomadaires pour une durée allant du 1<sup>er</sup> Septembre 2014 au 15 Juillet 2015.
- Que le recrutement se fera sur la base de l'Echelle 4, IB 336
- Précise que l'intéressé pourra effectuer des heures complémentaires sur demande du Maire, en fonction des besoins du service

CHARGE Madame le Maire de déclarer la vacance d'emploi au Centre de Gestion et de signer tous les actes nécessaires à ce nouveau recrutement.

### Adjoint Technique 2ème Classe

Madame le Maire informe l'assemblée que la mise en place des activités périscolaires dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires ayant nécessité une refonte des plannings des agents intervenant dans tous les domaines d'activités dans les classes primaires et maternelles, il convient de procéder au recrutement d'un nouvel adjoint technique de 2ème classe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE :

- De créer un poste d'Adjoint Technique à temps non complet à raison de 4h30 minutes hebdomadaires pour une durée allant du 1<sup>er</sup> Septembre 2014 au 18 Octobre 2015.
- Que le recrutement se fera sur la base de l'Echelle 3, IB 330
- Précise que l'intéressé pourra effectuer des heures complémentaires sur demande du Maire, en fonction des besoins du service

CHARGE Madame le Maire de déclarer la vacance d'emploi au Centre de Gestion et de signer tous les actes nécessaires à ce nouveau recrutement.

## **Bulletin Municipal : tarif de publication des publicités des entreprises**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'appliquer les tarifs suivants aux entreprises souhaitant faire paraître leur publicité dans le bulletin municipal :

- Dimension 9cm x 6cm : 25 euros
- Dimension 9 cm x 12 cm : 40 euros
- Dimension 12 cm x 18 cm : 50 euros.

La commission de la communication se réunira le Mardi 16 Septembre avec à l'ordre du jour la réalisation du Bulletin Municipal.

## **Parcelles AB 87, 92 et 367**

Suite à la réunion du Conseil Municipal du 24 Juin dernier au cours de laquelle ce dossier a été abordé, Madame le Maire informe :

- de son contact avec l'héritière de la propriétaire des parcelles AB 87, 92 et 367 contiguës à l'école primaire.
- De sa demande auprès du Service Local France Domaine afin de mettre en place une procédure d'évaluation des biens en question.

## **Questions diverses**

### **Double appartenance de Monsieur Christophe Menneret à la Compagnie des Sapeurs Pompiers**

Madame le Maire informe que lors de sa dernière réunion, le Comité Consultatif Communal des Sapeurs Pompiers Volontaires s'est prononcé favorablement sur la double appartenance de Christophe Menneret aux Compagnies des Sapeurs Pompiers Volontaires de Cléey et Fresnoy le Château.

### **Locaux du 7, Rue de l'Eglise : Bail Professionnel**

Madame le Maire informe l'assemblée de la demande de Madame Marie-Thérèse COUSIN pour la signature d'un bail professionnel pour les locaux du 7 Rue de l'Eglise afin de mettre en place une activité de Conseillère en image et en développement personnel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal CHARGE le Maire de la conclusion du dit bail professionnel à compter du 1<sup>er</sup> Octobre 2014 pour un loyer mensuel de 300,00 euros.

### **Rédaction du Plan Communal de Sauvegarde (PCS)**

Madame le Maire informe de sa prise de contact avec Monsieur Dominique SIROU de la Direction Départementale des Territoires pour la mise en place du PCS.

### **Les questions diverses suivantes sont abordées :**

- Aménagement du carrefour sur la RD 671
- Signalisation au sol
- Haie du carrefour de la RD 671
- Démolition de la maison du 2, Rue des Ponts
- Problèmes de voirie : Rue du Tertre Mathurin, Rue du Lac, Rue du Jarron.
- Conseil Municipal des Jeunes.

**La séance est levée à 23 heures 15.**

**Ont signé, les membres présents,**

**Le Maire,**

**Les Conseillers Municipaux,**